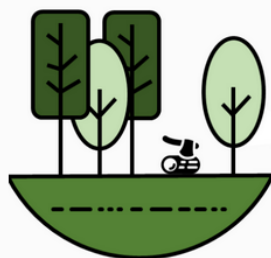


Laisser vieillir les arbres : un enjeu du Parc national de forêts

Le Parc national de forêts



4,5 % de la surface forestière est un îlot de vieux bois

Dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national, ces îlots couvrent **3 658 hectares** (soit 4,5 % de la surface forestière), tandis que dans le Cœur, ils s'étendent sur **3 060 hectares** (soit 6,2 %).



1,8 % de la surface forestière est un îlot de sénescence

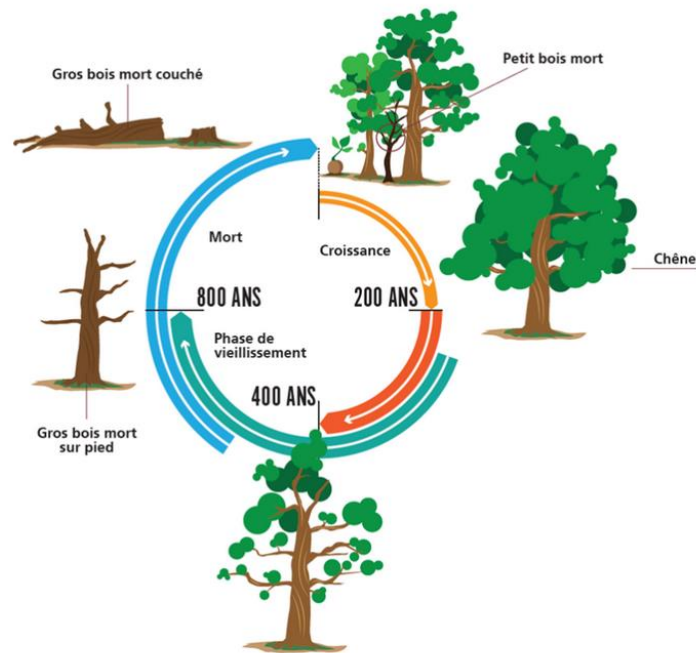
Dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national, les îlots de sénescence s'étendent sur **1 480 hectares** (soit 1,8 % de la surface forestière), tandis qu'ils couvrent **1 192 hectares** (soit 2,4 %) dans le Cœur.

Enjeux et définitions

Des vieux bois et des bois morts pour la biodiversité

25 % de la biodiversité forestière est associée à la présence de vieux bois et de bois morts. Or, dans les forêts exploitées, le cycle naturel des arbres est raccourci, limitant la présence de ces éléments essentiels à la vie de nombreuses espèces. La conservation de la biodiversité associée aux vieux bois et bois morts passe par la création d'une trame de milieux naturels variés, intégrant des arbres à différents stades de développement.

Les forêts françaises comptent différents types d'espaces forestiers protégés, où la préservation de la nature prime sur l'exploitation économique. Parmi eux, les **îlots de vieux bois** jouent un rôle crucial, ce terme regroupe les zones dédiées au vieillissement et à la sénescence des arbres. Leur mise en place progressive dans les forêts publiques témoigne d'une volonté de sauvegarder et de valoriser la biodiversité. Des îlots de vieux bois sont ainsi conservés au sein des forêts, aux côtés de peuplements plus jeunes, afin d'assurer la représentation de tous les stades de la dynamique forestière.



Cycle naturel d'un chêne de la forêt.

Les **îlots de vieux bois** peuvent être assimilés à des **peuplements forestiers matures** à caractère naturel. Ils se distinguent par la **présence de vieux arbres de gros diamètre, de bois mort en décomposition et d'arbres habitats**, porteurs de cavités, de fentes ou de branches mortes. Ces caractéristiques sont **essentielles à la survie de nombreuses espèces**, notamment des espèces cavernicoles et saproxyliques (insectes, champignons, mousses, lichens, oiseaux, chauves-souris...). En favorisant une diversité d'essences et de structures, **ces îlots enrichissent les écosystèmes forestiers** et jouent un rôle clé dans la conservation de la biodiversité. En forêt domaniale, la conservation de vieux bois est une obligation, tandis que dans les forêts des collectivités territoriales, elle relève de la liberté de choix du propriétaire.

Îlots de vieillissement et îlots de sénescence

Les **îlots de vieux bois** regroupent deux types d'îlots : les **îlots de vieillissement** et les **îlots de sénescence**.



Les **îlots de vieillissement** se distinguent par un **allongement du cycle d'exploitation des arbres**. Dans ces parcelles, les arbres sont **récoltés plus tardivement**, au-delà de leur diamètre habituel d'exploitation. Ces espaces temporaires permettent ainsi d'améliorer la biodiversité forestière tout en maintenant un équilibre avec les objectifs économiques.

Les îlots de sénescence, quant à eux, sont **laissés en libre évolution**, sans aucune intervention humaine. Aucun arbre n'y est exploité, afin de **favoriser le développement des stades les plus matures de la forêt et de préserver la biodiversité**. Un arbre sénescent est un arbre dont une grande partie du bois ne contient plus de cellules vivantes, mais qui maintient encore un flux de sève. Ce type d'arbre offre de nombreuses cavités, fissures et bois morts, constituant ainsi des habitats essentiels pour la faune et la flore forestières.



© Lucie Dietz

Les îlots de vieux bois au Parc national de forêts

La stratégie nationale de l'Office national des forêts vise à **dédier 3 % de la surface des forêts domaniales à ces espaces** : 1 % en îlots de sénescence et 2 % en îlots de vieillissement. La Charte du Parc national de forêts va encore plus loin dans les mesures concrètes de gestion, avec **7 % de sa surface forestière consacrée aux îlots de vieillissement et 5 % aux îlots de sénescence en forêt domaniale**.



© Lucie Dietz



© Lucie Dietz



© Lucie Dietz

Dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national, **les îlots de vieillissement couvrent 2 177 hectares**, avec une taille moyenne de 5,6 hectares, tandis que dans le Cœur du Parc national, ils s'étendent sur **1 868 hectares**, avec une taille moyenne de 6 hectares.

Quant aux îlots de sénescence, ils **couvrent 1 480 hectares**, avec une moyenne de 4,8 hectares par îlot dans l'aire optimale d'adhésion, tandis que dans le Cœur, ils **s'étendent sur 1 192 hectares**, avec une moyenne de 5,2 hectares.

De manière générale, **3 658 ha de peuplements forestiers sont classés en îlots** (2 177 ha en îlots de vieillissement et 1 481 ha en îlots de sénescence) actuellement sur le territoire du Parc national de forêts (mars 2025).

Source des données

Les données sur le territoire du Parc national de forêts ont été déterminées à partir des couches géographiques des forêts fournies par l'IGN (BD TOPO) et l'ONF (couches des unités de gestion). Il est important de noter que les chiffres concernant les superficies et proportions peuvent varier en fonction des sources et des mises à jour des données.

Une grande partie des îlots de vieux bois ont été proposés dans des aménagements forestiers en cours de validation et n'ont donc pas encore été mis en place.

Périmètre de l'observatoire des forêts

Un Parc national est composé de deux parties : le **Cœur réglementé** et le territoire de projet, appelé **aire d'adhésion**. Le territoire hors cœur des communes non adhérentes ne figure pas dans le Parc national. Toutefois, comme les communes non adhérentes peuvent choisir d'adhérer progressivement, il a été retenu pour le présent observatoire de distinguer seulement (1) le **Cœur réglementé** et (2) l'**aire optimale d'adhésion** (AOA) couvrant le territoire de 127 communes. Ce choix permet de suivre des dynamiques de long terme à l'échelle de l'ensemble du territoire. Le périmètre géographique de mesure des indicateurs de l'observatoire restera stable dans la durée.

Bibliographie et ressources utiles

- <https://prosilva.fr/pages/principeSMCC.htm>
- https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/srgs2_4_1.pdf
- https://ifc.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/498013_traitements_sylvicoles_1.pdf
- <https://www.onf.fr/onf/%2B/87d::la-sylviculture-appliquee-dans-les-forets-publiques-dile-de-france.html>
- <https://prosilva.fr/pages/principeSMCC.htm>
- <https://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/modules-alternative/silviculture-in-natural-forests/in-more-depth/fr/>
- <https://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/modules-alternative/forest-management-planning/basic-knowledge/fr/>
- https://eforown.ctfc.cat/pdf/13.e_Principaux_types_de_peuplements_et_sylvicultures_associees.pdf
- http://docs.gip-ecofofor.org/share/Fiche_Foret_fran%C3%A7aise_2.pdf
- <https://fr.scribd.com/document/692872066/Culture-de-la-foret-Sylviculture-generale>